

Image not found or type unknown



Je voudrais acquérir le titre de propriété de mon terrain

Par **larosette**, le **15/02/2015** à **12:32**

possédant un relevé de propriété par le cadastre de pointe à pitre, pour une parcelle de terrain sis à Moule Guadeloupe et que j'ai construit une maison depuis 15 ans je voudrais savoir si je rentre dans le cadre de la loi qui accorde le titre de propriété aux plus des 10 ans sur un même terrain
merci